



113-115 RUE DE LA BARRE  
76200 DIEPPE

## PETR DU PAYS DIEPPOIS – TERROIR DE CAUX

CONSEIL DE POLE DU 28 JUIN 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de juin à 18 heures, les délégués du Conseil de Pôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois-Terroir de Caux aujourd'hui dénommé Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Dieppe Pays Normand, légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni dans la salle des fêtes en la commune de Bacqueville-en-Caux, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

**Présents :** BEUCAMP Loïc, BLOC Jean-François, BOULIER Patrick (et pour LOUCHEL Christophe), BRUMENT Jean-Jacques, BUCAILLÉ Daniel, BUREAUX Olivier (et pour SURONNE Christian), BUSSY Florent, COLLIN Yoann (et pour VANDECANDELAERE Imelda) (jusqu'à la question n°10), DELARUE Etienne, DEPREAUX Alain, DEQUESNE Christophe, DUBUS Fabrice (jusqu'à la question n°10), DUHAMEL Caroline, FAUVEL Denis, FOLLAIN Jean-Marie (jusqu'à la question n°9), FROMENTIN Christophe, GROUT Jean-Claude, HAVARD René, LEFEBVRE François, LEFEVRE Daniel (jusqu'à la question n°8), LEFORESTIER Nicolas, MENIVAL Michel, PATRIX Dominique, PHILIPPE Patrice (et pour POIRIER Dominique), PIQUET Luc, RENOUX Vincent, ROGER François, SENEAL Guy, TABESSE Jean-Marie, VEGAS Robert, WEISZ Frédéric,

**Absents excusés :** BILLORE-TENNAH Jean-Yves, BRUMENT Antoine, CALAIS Thérèse, CANTO Frédéric, CARU-CHARRETON Emmanuelle, CHANDELIER David, COLLIN Yoann (et pour VANDECANDELAERE Imelda) (à partir de la question n°11), DE CONIHOUT Olivier, DUBUFRESNIL Isabelle, DUBUS Fabrice (à partir de la question n°11), DUFOUR Marie-Laure, FOLLAIN Jean-Marie (à partir de la question n°10), FOURNIER Maryline, GILLE Patrice, JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, LEFEVRE Daniel (à partir de la question n°9), LOUCHEL Christophe (donne procuration à BOULIER Patrick), MARATRAT Alain, POIRIER Dominique (donne procuration à PHILIPPE Patrice), SERVAIS-PICORD Laurent, SURONNE Christian (donne procuration à BUREAUX Olivier), VANDECANDELAERE Imelda (donne procuration à COLLIN Yohan), WILK Isabelle.

**Secrétaire de séance :** DELARUE Etienne.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	51
En exercice :	51
Présents :	31
Procurations :	4
Votants :	35

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### OXFAM TRAILWALKER - Convention de partenariat 2024-2026 et attribution d'une subvention

#### EXPOSE DES MOTIFS

*Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté. En France, Oxfam mène depuis 30 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.*

*Afin de collecter des dons pour financer ses actions, Oxfam France organise des événements sportifs et solidaires mobilisant le grand public. Dans ce cadre, Oxfam France a créé la version française du Trailwalker Oxfam, un événement sportif et solidaire où des équipes de 4 personnes parcourent 100 kilomètres de marche dans un temps défini (de 30 heures), sans relais, et collectent des fonds pour financer les programmes d'actions d'Oxfam France. Chaque équipe est accompagnée de supporters pour les aider à mener à bien leur défi sportif. Oxfam France organise cet événement en Bourgogne à Avallon, depuis 2008, et a lancé la première édition à Dieppe en 2019.*

*Lors de l'édition 2022, 236 équipes ont participé dont 42 % venant de Seine-Maritime et 28 % d'Ile de France. Les fonds collectés par l'inscription des équipes sont de l'ordre de 402 000 €. 124 bénévoles et salariés se sont mobilisés localement pour le bon déroulement de l'événement. Les retombées économiques directes sont estimées à 292 640 € sans compter les retours des campagnes de promotion (affichage dans le métro parisien) et dans les médias.*

*Afin d'implanter durablement l'événement sur le territoire, Oxfam France a sollicité le PETR Dieppe Pays Normand et la Ville de Dieppe pour renouveler la convention de partenariat pour l'organisation des éditions du Trailwalker Oxfam à Dieppe et dans ses environs pour la période 2024-2026. Il s'agit d'un contrat partenarial annuel reconductible 2 fois pour capitaliser sur les moyens de communication et l'expérience.*

*Un comité d'organisation local sera mis en place, composé de représentants (élu et techniciens) des EPCI, de la ville de Dieppe, du PETR et d'OXFAM France. Chaque année, il sera chargé d'établir le projet d'itinéraire en fonction des souhaits, des possibilités et des contraintes des communes pour accueillir l'Événement.*

*Pour l'organisation de la manifestation, OXFAM sollicite une subvention annuelle du PETR de l'ordre de 45 000 € sur les dépenses de fonctionnement. Il est également prévu la prise en charge annuelle par le PETR des frais liés à la mise en place d'un dispositif de premier secours (estimés à 30 000 €).*

*La ville de Dieppe participe, quant à elle, au balisage, à la mise à disposition de salles et lieu de stockage, au prêt de véhicules et de matériel, à la prise en charge des bénévoles (repas et hébergement), aux actions de communication.*

*Les communes ou EPCI, sur lesquels sont situés les points de contrôle, sont également sollicités pour mettre à disposition des salles et du matériel.*

## **PAR CES MOTIFS**

### **LE CONSEIL DE POLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2010 modifié, portant création du syndicat mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux aujourd'hui dénommé Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Dieppois – Terroir de Caux,

VU les statuts du PETR,

CONSIDERANT l'opportunité pour Dieppe Pays Normand de soutenir l'organisation d'une manifestation telle que l'OXFAM trailwalker,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 31 mai 2023,

SUR le rapport de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 45 000 € maximum à OXFAM pour l'organisation du trailwalker 2024-2026 sur le territoire du PETR Dieppe Pays Normand,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention 2024-2026 avec OXFAM France et la Ville de Dieppe,
- **ACCEPTÉ** que les dépenses et les recettes en résultant soient imputées au budget du PETR.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Pour extrait certifié conforme au registre,**

**Le Président**

**Patrick BOULIER**



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le **29 JUIN 2023**

Affiché le **29 JUIN 2023**

Notifié le **30 JUIN 2023**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.